

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4401

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Flaconnèche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4401**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 14 novembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le coût global prévisionnel actualisé de l'opération d'aménagement de la place Benoît Crépu et de ses espaces connexes s'élevant à 6,150 M€ TTC avec une participation de la Ville estimée à 1,193 M€.

Aujourd'hui, cette opération est en cours d'achèvement. Pendant ce chantier, plusieurs travaux nécessaires et complémentaires ont dû être réalisés :

- malgré un parti d'aménagement volontairement conçu pour induire de faibles terrassements et, à la demande de la direction régionale des affaires culturelles, réalisation d'un programme de fouilles archéologiques dans la zone finalement retenue après analyse fine *in situ* des réseaux pour implanter le local de la fontainerie de l'opération (coût : 140 000 € TTC),

- implantation de bornes escamotables supplémentaires sur les rues Ferrachat et Vieil Renversé pour gérer en zone piétonne la place Benoît Crépu (coût : 170 000 € TTC),

- enfin, des déviations de réseaux plus importantes que prévues (coût : 25 000 € TTC).

Le montant de l'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève ainsi à 335 000 € TTC.

Les autorisations de programme votées ont permis de financer ces travaux mais il devient nécessaire aujourd'hui, pour payer les révisions de prix qui s'avèrent importantes sur la période concernée, de mettre en place une autorisation de programme complémentaire d'un même montant.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 août 2007 et du Bureau le 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la révision du coût global de l'opération d'aménagement de la place Benoît Crépu et des espaces connexes à hauteur de 6 485 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme, individualisée le 14 novembre 2005 pour l'opération n° 715 - Lyon 5° espace Benoît Crépu-Bertras est complétée par un montant de 335 000 € à prévoir en crédits de

paiement sur l'année 2007.??

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,